



## Compte rendu du CSE du 21 avril 2020 (report du CSE de mars 2020)

Dans la poursuite du CSE extraordinaire qui s'est tenu le 9 avril 2020, il a été convenu avec la direction que ce CSE ne comprendrait qu'un seul et unique point : la gestion de la crise sanitaire.

### **C'était trop beau pour être vrai !**

Jusqu'alors, le discours se voulait rassurant : maintien pour toutes et tous du salaire à 100% et aucune perte de vos droits, votre direction générale est à vos côtés !

Au cours du CSE, l'instruction n°2020-10 tombe : nos droits sont bel et bien remis en question !

Vous avez toutes et tous étaient destinataires/trices de cette note qui nous informe d'une saisie des RTT des agent.es qui ont été en autorisation d'absence payée depuis le début du confinement avec des règles de proratisation expliquées dans ladite note.

### **Pour la CGT Normandie, il est inacceptable de profiter de cette période de crise pour s'attaquer à notre droit à congés !**

- Non, les agent.es ne sont pas responsables de la situation actuelle et n'ont pas choisi le confinement qu'ils/elles subissent !
- Non, la direction ne nous a pas donné ces informations en début de confinement, on ne change pas les règles quand on le souhaite ! Certain.es n'ont pas demandé d'arrêt maladie, par exemple, car ils/elles n'ont pas vu l'intérêt d'augmenter inutilement la saturation des services médicaux en cette période de pandémie.
- Non, les agent.es en attente d'un portable pour pouvoir travailler ne sont pas responsables de l'incapacité de leur direction à leur fournir le matériel adéquat !
- 

Au-delà de ce racket organisé, la note prévoit un report possible du solde des congés annuels et des jours de fractionnement au 31/12/2020 pour les agent.es sous statut privé et au 05/03/2021 pour celles et ceux sous statut public.

Concernant la situation des agent.es après le 30/04/2020, la direction n'est pas aujourd'hui en capacité de nous dire comment seront gérées les différentes absences, notamment celles pour garde d'enfant et/ou présence d'une personne fragile au domicile mais nous réaffirme que le chômage partiel n'existe pas à pôle emploi.

Le couperet de cette nouvelle instruction ne fait que confirmer notre sentiment. Si les agent.es acceptent de travailler dans des conditions fortement dégradées, **l'apparente bienveillance de la direction générale semble s'effriter à mesure que se prolonge la situation.**

La CGT alerte sur des signaux dangereux envoyés par la direction : un guide managérial rappelle aux ELD tant l'importance de fixer des objectifs individuels et collectifs que la nécessité de refréner leur besoin de micro management, tout cela bien sûr arrosé de bienveillance ! La dichotomie du message pourrait presque être amusante si elle ne risquait pas sur certains sites d'être lue comme une incitation à la pression sur les agent.es !

La CGT alerte la direction sur l'importance d'envoyer un message clair qui assure aux agent.es une égalité de traitement sur toute la région et surtout, elle lui rappelle sa responsabilité envers chacun.e. **Nous ne pouvons tolérer des dérives qui ont encore lieu sur certains sites** : pressions à la prescription, planification contrainte à la journée, debriefs quotidiens, appels en dehors du temps de travail...

### Vers la sortie du confinement ?

Concernant le « déconfinement » annoncé par le gouvernement, des groupes de travail sont en place au niveau de la direction générale. Notre direction régionale nous explique qu'au-delà des consignes gouvernementales, les possibilités de réouverture de sites sont à l'étude ainsi que la mise en place des outils et matériels déjà évoqués précédemment : masques, gels, gants, plexiglass...

Ce qui semble se profiler est bien une reprise d'activité en présentiel couplée du maintien d'une partie en télétravail.

A ce jour, la région annonce un taux d'équipement en PC portables de 65% avec une cible à 80% à fin juin.

Pour la CGT, il est clair que la direction avance à tâtons. Si la tolérance pourrait être attendue de nous en cette période de crise sanitaire, le racket sur nos RTT et le rabetage de nos droits nous incitent à demeurer vigilant.es et exigeant.es !

### Certains tâtonnements peuvent s'entendre, ils ne seront pas l'excuse à une attaque aux droits des agent.es !

*Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.*

Le prochain CSE se tiendra le 30 avril 2020.

[Vos élu.es CGT au CSE :](#)

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier, et Patick Julita

[Représentante syndicale : Karine Vasseur](#)



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Site, Service, Unité : .....  
Tel : .....  
E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.